



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service du personnel et d'organisation
Rue Joseph-Piller 13, 1700 Fribourg

Au Conseil d'Etat

Service du personnel et d'organisation SPO
Amt für Personal und Organisation POA

Rue Joseph-Piller 13, 1700 Fribourg

T +41 26 305 32 52, F +41 26 305 32 49
www.fr.ch/spo

Réf: SPO-J/JP
T direct: +41 26 305 32 39
Courriel: Jacques.Peiry@fr.ch

Fribourg, le 27 juin 2013

Rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg (CE), synthèse de la procédure de consultation

1. Remarques préalables

La consultation représente 10 classeurs fédéraux, dont 6 pour la DICS. Cela représente environ entre 800 et 1000 réponses. La plupart des réponses émanent de collaborateurs et collaboratrices de l'Etat qui, pour répondre, se sont inspirées de la lettre-type de réponse mise à disposition par le SSP. Il y a peu de réponses des unités administratives (UA):

2. Observations générales, principaux points de critique

A l'unanimité, les instances consultées sont opposées aux mesures structurelles et d'économies 2013 -2016 mises en consultation (MSE). Il n'y a pas une seule réponse qui soutiendrait les MSE. A relever que non seulement le personnel est contre les MSE, mais il y a aussi, dans les réponses individuelles et les réponses des services, de nombreux cadres qui s'opposent aux MSE. En particulier, presque tout le pouvoir judiciaire (juges) est opposé aux MSE.

Les critiques contre les MSE peuvent se résumer comme suit :

2.1. Remarques d'ordre général

Tous critiquent que l'argument de « la symétrie des sacrifices », avancé par le Conseil d'Etat, n'est pas respecté : en effet, selon le projet mis en consultation, le personnel fait le plus gros effort (43%). En outre, le principe même du plan d'austérité est remis en cause : selon les instances consultées, la situation du canton de Fribourg n'est pas si désastreuse ; en outre, il n'y a pas encore le premier franc de déficit en vue.

2.2. Coupes dans les salaires

Toutes les instances consultées refusent les mesures proposées : baisse de l'IPC à 108.4 en 2014, blocage de l'IPC jusqu'à 112 ; suppression des annuités en 2014 et diminution de moitié en 2015 et 2016 ; dès 2017, augmentation du nombre de paliers.

A l'appui du refus de ces mesures, les instances consultées évoquent les pertes salariales massives qui en résulteraient, avec, comme conséquence à long terme, une diminution des prestations de retraite, et mettent avant le fait que ces mesures frappent de plein fouet les jeunes salarié-e-s.

2.3. Gel des postes de travail

Selon les instances consultées, le gel des postes de travail met en péril les missions essentielles de l'Etat (sécurité, enseignement, justice, santé), compte tenu de la démographie galopante du canton de Fribourg. Non seulement, l'Etat ne pourra plus remplir ses missions essentielles, mais en plus le gel des postes de travail va entraîner des conséquences sur la santé du personnel (stress, burn-out).

2.4. Délai de consultation

Avec parfois une certaine véhémence, les instances consultées critiquent le raccourcissement (de 2 mois à un mois) du délai de consultation.

2.5. Autres remarques

Les instances consultées ont déjà des craintes sur les mesures qui seront prises dans le secteur de l'enseignement et qui seront connues en automne 2013.

3. Observations des associations de personnel

3.1. FEDE

La FEDE rejette les MSE pour les mêmes motifs que mentionnés sous chiffre 2 ci-dessus. La FEDE ajoute encore les éléments suivants :

- > Elle critique le processus d'élaboration : elle aurait souhaité discuter avec le Conseil d'Etat , préalablement à la mise en consultation; en outre, elle regrette de devoir se prononcer sur les MSE sans connaître les résultats du groupe « enseignement ».
- > Concernant le gel des postes, la FEDE s'inquiète de la croissance de postes d'état-major ou de gestion de projet, sans pouvoir mesurer l'impact prétendument positif sur l'organisation et l'efficacité.

La FEDE est prête à défendre l'idée d'une participation du personnel au processus de redressement budgétaire aux conditions suivantes :

- > Que les mesures soient négociées.
- > Que la FEDE soit complètement informée.
- > Que les mesures soient conjoncturelles et non structurelles.
- > Que toute mesure d'économie conjoncturelle sur la masse salariale fasse l'objet d'une clause de remboursement.
- > Que l'impact sur les bas revenus soit atténué.

La FEDE est d'accord d'entrer en matière sur des mesures conjoncturelles limitées à 2014.

3.2. SSP

Le SSP fait les mêmes critiques que celles mentionnées sous chiffre 3.

3.3. Association des magistrats et des cadres supérieurs

L'Association comprend que, vu la situation financière du canton, des mesures doivent être prises pour équilibrer le budget, conformément à la Constitution cantonale. L'Association critique la répartition des efforts et estime que l'effort demandé par le personnel (qui représente 43% de l'effort total) est trop important. L'Association regrette que les mesures sur le personnel enseignant soient discutées à part.

L'Association estime que les mesures proposées sont trop complexes et plaide en faveur d'une « contribution de solidarité », comme cela avait été le cas dans les précédents programmes d'économies. L'Association émet une réserve importante sur le blocage des paliers ou le passage à 30 paliers, cela pouvant nuire à l'attractivité de la fonction publique.

L'Association propose que soit examinée la possibilité, non pas d'un effort financier, mais une augmentation, limitée à 3 ans, du temps de travail hebdomadaire (de 42 h à 43 h).

4. Autres points de critique

La Police cantonale et le Pouvoir judiciaire émettent en outre les critiques suivantes :

Le canton de Fribourg connaît une démographie galopante. Le gel des postes va avoir des effets désastreux en termes de sécurité publique. Selon la Police cantonale, Fribourg a 1,79 policiers pour 1000 habitants (moyenne suisse : 2,15). Avec le gel des postes, la Police cantonale sera contrainte alors d'affecter ses agents sur le terrain à des tâches administratives. La diminution des agents sur le terrain va faire augmenter la criminalité non punie, avec toutes les conséquences que cela implique en terme de sécurité publique.

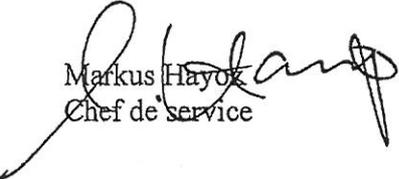
Le pouvoir judiciaire (en particulier la Justice de paix) fait les mêmes réflexions. Par exemple, la justice de paix est actuellement sous-dotée ; dans ce secteur, le gel des postes aura pour conséquence que la justice de paix ne pourra plus traiter les situations familiales conflictuelles, ce qui provoquera des drames familiaux.

5. Alternatives

De nombreuses instances consultées évoquent, comme alternative, la « contribution de solidarité », telle qu'elle avait été introduite dans les précédents programmes d'économies.

6. Conclusions

A l'unanimité, les instances consultées sont contre les MSE. Comme alternative, à titre de mesure conjoncturelle limitée dans le temps (2014 dans un premier temps), les instances consultées évoquent la « contribution de solidarité ».


Markus Hayoz
Chef de service


Jacques Peiry
Juriste